

PROCES VERBAL DE LA SEANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL** **du 24 mai 2020**

Le dimanche vingt-quatre mai deux mil vingt à dix heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le dix-neuf mai deux mil vingt, par voie électronique, se sont réunis en session ordinaire, en salle Eugène le Roy, sous la présidence de Mme le Maire, Marie BELOMBO.

Présents : Mme Marie BELOMBO, Mrs Alain MARTY, Jean-Paul DUTARD, Mme Nicole GALLOIS, Mr Franck MERY, Mme Coralie JUGE, Mr Jean-Marie PANAZOL, Mme Annie BEYDON, Mr Serge NAWROT, Mme Sophie DAL'PAN, Mr Frédéric DELRIEUX, Mme Claire GIRY-LATERRIERE, Mr Sébastien DUREY, Mme Frédérique CONSTANCEAU, Mr Serge OULHEN, Mme Henriette ROCHE, Mr Pierre CABOS, Mme Joëlle CYPRIK-DUVERNEUIL.

Absent excusé : Mr Michel TOMAS.

Secrétaire de séance : Joëlle CYPRIK-DUVERNEUIL.

Mme Marie BELOMBO, Maire sortant, préside la séance. Elle demande une minute de silence en hommage à M. Rémy LEGER, Maire adjoint disparu trop tôt.

Ensuite, elle demande que chacun signe la feuille de présence et déclare la séance ouverte.

Puis, elle procède à l'appel des membres du nouveau Conseil municipal, déclare qu'ils sont installés dans leur fonction et que le quorum est rempli.

Etant la doyenne d'âge de l'assemblée, elle continue à présider la séance et prononce un discours, avec émotion, au cours duquel elle remercie les conseillers qui l'ont accompagnée dans son mandat de Maire, affirme la joie qu'elle a éprouvée à s'occuper de sa commune et de ses habitants et exprime également son bonheur de continuer au sein d'une nouvelle équipe motivée et soudée.

Mme BELOMBO précise que le Conseil siège en public mais avec une assistance limitée et à la salle des fêtes Eugène le Roy afin de respecter les distances physiques imposées par le protocole sanitaire pendant la pandémie COVID 19 ; ensuite, elle demande à l'assemblée l'autorisation d'enregistrer la séance, ce qui est accepté à l'unanimité par un vote à main levée.

1- ELECTION DU MAIRE

Afin d'assurer la tenue du bureau de vote pour l'élection du Maire puis de ses adjoints, il est nécessaire de désigner deux assesseurs et un secrétaire.

Mmes Nicole GALLOIS, Henriette ROCHE et Claire GIRY LATERRIERE se proposent.

Mme BELOMBO indique donc que Mmes Nicole GALLOIS et Henriette ROCHE seront assesseurs et Mme Claire GIRY LATERRIERE sera secrétaire du bureau de vote.

Elle donne ensuite lecture des articles de loi L.2122-4, L.2122-5 et L.2122-7 du Code général des Collectivités territoriales relatifs au mode de scrutin de l'élection du Maire.

Elle demande s'il y a des candidats au poste de Maire ; seul, Alain MARTY indique qu'il est candidat.

Les membres du bureau de vote, Nicole GALLOIS, Henriette ROCHE et Claire GIRY LATERRIERE se mettent en place et Marie BELOMBO appelle les membres de l'assemblée, un à un, pour voter.

Tous les conseillers ayant voté, les assesseurs et la Présidente de séance procèdent au dépouillement ; Marie BELOMBO proclame le résultat du vote soit :

- Alain MARTY	17 voix
- Jean-Paul DUTARD	1 voix

Elle déclare Alain MARTY élu Maire de la commune de Château l'Evêque et lui remet l'écharpe tricolore.

Alain MARTY, nouveau Maire, prend la présidence de la séance et prononce un discours dont voici la reproduction intégrale :

« Mesdames, Messieurs,

C'est avec une très grande émotion que j'endosse aujourd'hui cet habit de premier magistrat de votre village, de notre village.

Le résultat des élections du 15 mars a confirmé la liste « Bien vivre ensemble à Château l'Evêque », c'est pour nous élus, un socle de confiance et de légitimité et plus encore... de responsabilité.

Je tenais avant toute chose à remercier l'ensemble des habitants de Château l'Evêque, qui malgré le contexte sanitaire, se sont massivement déplacés pour voter, et montrer ainsi leur intérêt pour notre commune.

Merci à toutes celles et ceux, qui ont œuvré pour mieux nous faire connaître, qui ont cru en nous, qui nous ont adressé des témoignages de sympathie et d'encouragements pendant ces élections.

Nous serons les élus de toutes et tous, dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance et je voudrais surtout remercier Marie pour avoir cru en moi et en cette nouvelle équipe, pour le soutien qu'elle nous a apporté. Elle n'a cessé de nous montrer la voie durant ces quatre mandats qu'elle a déjà effectués et pour ce cinquième en restant auprès de nous. Durant ce dernier mandat, et de par la mission qu'elle m'avait confiée, je n'ai eu de cesse de voir tout l'amour qu'elle portait à notre village et toute l'humanité qui transparait dans ces actions, aussi bien au Grand Périgueux que sur notre commune. Encore plus ces deux derniers mois, où nous avons été constamment sur le terrain auprès de nos administrés. Son investissement a été total ; jusqu'à passer de longs moments aux livraisons de masques. C'est pourquoi, je souhaite un moment d'applaudissement en son honneur pour tout son investissement, sans commune mesure, pour notre village. (Applaudissements) Encore un grand merci à toi, Marie.

Et j'adresserai mes derniers mots à ceux qui vont désormais exercer à mes côtés les responsabilités municipales. La mairie, c'est le visage de la République dans une commune. C'est le lieu où flotte son drapeau et où s'inscrit sa devise : « Liberté, Egalité, Fraternité ». Chacun d'entre nous est, à partir d'aujourd'hui, un représentant de notre bien commun le plus précieux, cette République, avec ses lois et ses valeurs fondamentales. C'est une belle et grande responsabilité. N'oublions jamais que nous avons été élus pour servir et nous serons dignes de la confiance qu'ont placée en nous les électeurs Castellevequois. »

2- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire rappelle l'article L.2122-2 du Code général des Collectivités territoriales qui indique que le nombre des adjoints ne doit pas dépasser 30 % de l'effectif du Conseil municipal.

Il propose 5 postes d'adjoints au Maire.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

3- ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire demande s'il y a des candidats aux postes d'adjoints au Maire ; Marie BELOMBO présente une liste de 5 candidats.

Le bureau de vote se met en place et le Maire appelle les membres du Conseil municipal un par un pour voter l'élection de cinq adjoints.

Les assesseurs procèdent au dépouillement et proclament le résultat soit 17 voix pour la liste présentée par Marie BELOMBO et un bulletin blanc.

Le Maire déclare installés dans les fonctions d'adjoint au Maire :

- Marie BELOMBO
- Jean-Paul DUTARD
- Claire GIRY-LATERRIERE
- Franck MERY
- Coralie JUGE

4- LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL PAR LE MAIRE ELU

Pour clôturer cette première séance du nouveau Conseil municipal, le Maire donne lecture de la charte de l'élu local ; un exemplaire a été remis à chacun des membres présents.

Sur ce, le Maire déclare la séance levée à 10h56.